M.A.J. au 6 septembre 2024

UGSEL PARIS & EST-FRANCILIEN

# INFORMATIONS
# AIDE AUX TRANSPORTS 2024/2025

**Fonctionnement :**
Pour les établissements ayant cotisé normalement **depuis 2020,** l'UGSEL 75 prend en charge les frais de déplacement en autocar pour :

- **Le premier degré : 20 %** pour les manifestations de masse
- **Le second degré : pas de prise en charge**.

**Pas de prise en charge pour :** *les déplacements à l'intérieur de Paris, les entrainements, les matchs amicaux, les sorties scolaires, les championnats nationaux.*

Commandes :
Les commandes doivent être faites **une semaine avant** (le **mercredi avant 16h00,** pour le mercredi suivant), et adressées au secrétariat de l'UGSEL 75 : **secretariat@ugsel75.org**

**Informations indispensables :**

- Le nombre de personnes ;
- L'heure de Rendez-vous et le lieu précis (pour le chauffeur - stationnement) ;
- L'heure de retour (départ du lieu de compétition ou de match).
- Le nom du responsable et son n° de téléphone mobile.

**Annulation :**
Annulation d'une commande **sans frais, le mardi 16 h au plus tard**. Au-delà, la commande sera facturée **100 % à l'établissement.**

**Facturation :**
L'UGSEL 75 règle les factures du transporteur et envoie aux établissements une facture **tous les 3 mois environ, à payer immédiatement.**

N.B. : Les demandes de remboursement envoyées après le 10 juillet 2025 ne seront pas traitées !

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo